

Le monde de la PJJ Auvergne

Deux réalités face à face et souvent une absence de bienveillance pour les collègues non titulaires !

Dans cette période dite du «dialogue de gestion» se joue la question des moyens des services pour 2024 et notamment celle du renouvellement des contrats des collègues non titulaires et des nouveaux recrutements.

Comme nous avons pu l'écrire lors de notre tract sur l'état des structures, la situation reste fragile et des incertitudes pèsent concernant la continuité des projets en cours, notamment pour l'UEAJ, créant une situation de tension dans le fonctionnement des services.

Dans ce contexte, les annonces faites ou non aux personnels non titulaires peuvent apparaître au mieux maladroites, au pire d'une extrême violence.

Ce fut le cas, pour un éducateur fraîchement recruté pour pourvoir un « poste vacant » dans un service de milieu ouvert. Celui-ci est venu de loin avec «famille et bagages» et au bout de deux mois a été « remercié », non renouvelé en raison de la «baisse d'activité». Nous vous laissons imaginer dans quel état d'esprit se trouve ce collègue, qui n'ayant aucun reproche sur sa manière de servir, se retrouve sans revenu pour lui et sa famille. C'est à la fin de sa période d'essai renouvelée que son contrat a été arrêté. Or, le droit du travail prévoit que «l'employeur ne doit pas faire un usage abusif du droit qui lui est reconnu de rompre la période d'essai à tout moment» et la Cour de Cassation rappelle que «la période d'essai étant destinée à permettre à l'employeur d'apprécier la valeur professionnelle du salarié, est abusive sa rupture motivée par des considérations non inhérentes à la personne du salarié».

Par ailleurs, le non renouvellement «prévisible» d'autres personnels dont l'ancienneté approche des six ans laisse dans la plus grande incertitude les services et leurs fonctionnements pédagogiques mais aussi des agents qui n'ont pas démérité, depuis des années, pour prendre en charge des jeunes confiés à la PJJ Auvergne.

Dans ces deux types de situation, il semble que bienveillance et gestion des «ressources humaines» n'aillent pas de pair !

Enfin, la question de la rémunération de ces personnels n'est toujours pas réglée pour certains d'entre eux, qui attendent toujours la prise en compte de leurs demandes d'augmentation et tout simplement la mise en conformité de la rémunération sur l'indice de base du corps de référence.

Pour le SNPES-PJJ/FSU Auvergne, ces situations ne sont plus possibles et nous porterons cela lors d'une prochaine audience avec la direction territoriale mais aussi auprès de la direction régionale qui est en charge de la « gestion » des collègues non titulaires.

Remettre l'humain au centre de la gestion des « ressources humaines » doit être un chantier prioritaire pour le DT Auvergne et la DIR Centre Est. Une administration qui prend en charge des jeunes en difficulté ne devrait pas oublier d'être bienveillante avec ses personnels.

